Tarn Info Loup
Protection des troupeaux

Situation dans le Tarn

La dernière Cellule de Veille « Loup » du Tarn s'est réunie le 22 janvier dernier en Préfecture. Un point a été fait sur la situation nationale face au loup, ainsi que sur la situation tarnaise. Les différents représentants des éleveurs, et notamment la FDO81, continuent à dénoncer le danger que représente la présence du loup sur le département pour l'élevage et les éleveurs tarnais. Ils demandent à l'Etat d'agir.

L'an passé l'ensemble du département avait été classé en cercle 3 (cf. ci-dessous). Au vue de l'activité du prédateur sur certaines communes, l'Etat a proposé à la Cellule de Veille de passer 3 communes tarnaises (Murat/Vèbre, Nages et Angles) en cercle 2. **Nous vous tiendrons informé du zonage définitif, dans les jours à venir, dès que l'arrêté préfectoral sera sorti.**

Indice de présence du loup (loup retenu)

Source OFB

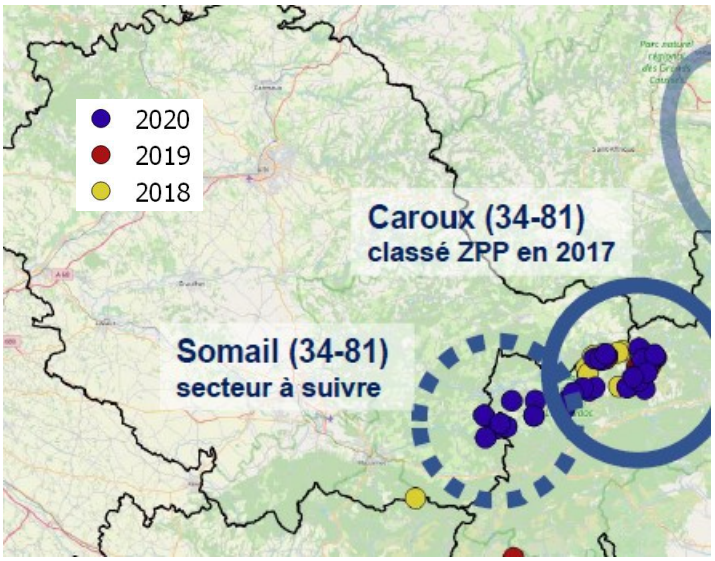

Prédation et zonage en cercles ?

L'arrêté OPEDER du 28 novembre 2019 (relatif à la protection des troupeaux contre la prédation) crée 4 niveaux de zonage :

Le Cercle 0 : il concerne des communes qui ont recensé au moins 15 attaques de loup/an ces dernières années.

Le Cercle 1 : il correspond aux communes où la prédation est avérée sur les deux dernières années .

Le Cercle 2 : une commune peut être classée en cercle 2 si elle connait de la prédation au moins une fois sur les 3 dernières années, si elle est contigüe à une commune où la prédation est avérée, ou par déclassement du cercle 1.

Le Cercle 3 : il s'agit d'une nouvelle délimitation (2019) permettant de mettre en place, par anticipation, des moyens de protection dans les zones où l'expansion du loup est possible. Tous les fronts de colonisation, comme le Tarn, peuvent donc être concernés par ce zonage en cercle 3.

Plus d'informations dans le prochain « Tarn Info Loup »

! Recensement des chiens de protection

Une campagne nationale de recensement des chiens de protection démarre et, en tant qu'éleveurs-utilisateurs, vous êtes invités à y participer.

Le recensement constitue la 1ère étape de la structuration d'une filière chiens de protection des troupeaux. Elle vise à valoriser le travail des éleveurs-utilisateurs, créer du lien entre utilisateurs et faciliter le partage des expériences, poursuivre l'acquisition de savoirs et savoir-faire, professionnaliser l'élevage des chiens de protection, mieux conseiller les (futurs) utilisateurs et prévenir les inconvénients en lien avec le multi-usage du territoire.

Plus d'informations : ICI
Vous pouvez également contacter Benoit Redoules, chargé du recensement sur le Tarn au 06.30.78.82.15.

Pour plus d'informations : Maison de l'Elevage du Tarn
05.63.48.83.16 ou accueil@elevage-tarn.fr